



N° 10

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 29 juin 2017.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT,

*autorisant la **ratification du protocole additionnel à la convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme,***

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat* : **848** (2015-2016), **378, 379** et T.A. **92** (2016-2017).



**Article unique**

Est autorisée la ratification du protocole additionnel à la convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, signé à Riga le 22 octobre 2015, et dont le texte est annexé à la présente loi.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 février 2017.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

